



REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 13/04/2026

OBJET : attribution subventions aux associations – BP 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : selon associations – cf. infra

Date convocation : 03/04/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 13 avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Marie-Pierre PELISSE, William FOULETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Procurations :

Linda BEGGUI donne procuration à Nathalie HERAUD

Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE donne procuration à Pierre REBUT

Eric FRÉBET donne procuration à Carine RANSEAU

Roseline MHARI AGOURRAME donne procuration à Luc FERJULE

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Dans le cadre de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, de l'article 432-12 du code pénal, et de la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, les conseillers municipaux qui estiment se trouver en situation de conflit d'intérêt ont été amenés à ne pas prendre part à la discussion et au vote de la subvention allouée à l'association avec laquelle ils ont un lien professionnel et/ou personnel.

Se sont déportés :

- Marlène CHAUTAIN, pour le Cercle Haltérophile Ansois
- Max DURMARQUE, pour De Jolies Chaussures
- Virginie ETOURNEAU, pour ACP
- Agata FIORENZA, pour le Fil de Pénélope
- Carine RANSEAU, pour le Comité de Jumelages
- Elodie TEILLERE, pour Cap Anse

Sur la proposition de la commission de travail, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement imputées à l'article 65748 pour un total de 77 600 € réparties comme suit :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention (en €)	Objet de la subvention
CAP ANSE	1 700,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
GOAL FC	12 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
ALAMR ASSOCIATION LOISIRS	800,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
ARTS CIVILISATIONS PATRIMOINE	800,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU RHONE CATM ANSE	250,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
CHORALE CHANTALOISIR	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
VOIE 38 CHEMIN DE FER TOURISTIQUE	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
VOIE 38 CHEMIN DE FER TOURISTIQUE	1 500,00	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026
ECOLE DE MUSIQUE D'ANSE	8 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
JEUNESSE ANSOISE BATTERIE FANFARE	4 200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026



LES GRISEMOTTES	1 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
JARDINS FAMILIAUX	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
MODELISME ANSOIS DES PIERRES DOREES	1 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
JARDINS FAMILIAUX	500,00	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026
ADMR AIDE A DOMICILE	8 600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
ANSE'BALADANT	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
ASSOC SPORTIVE COLLEGE ASA PAULINI	800,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
COMPAGNIE DES ARCHERS ANSOIS	1000,00	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026
COMPAGNIE DES ARCHERS ANSOIS	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
CERCLE HALTEROPHILE ANSOIS	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
JEUNESSE ANSOISE GYMNASTIQUE	1 500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
AAPPMA SAONE & AZERGUES	400,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026

JEUNESSE ANSOISE GYM SENIOR	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
CLUB DE L AMITIE D ANSE	1 800,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
CLUB DE L AMITIE D ANSE	2 000,00	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026
JSP JEUNES SAPEURS POMPIERS AQUAZERGUES	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
RHONE STAND UP PADDLE CLUB	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
COMITE D ACTION SOCIALE	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
ARBRE - AIDE AU RELEVEMENT DU BUVEUR POUR RENAITRE D'ESPOIR	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
INTERCLASSE EN 7 - ANSE	2 500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
ANSE ATHLETIQUE CLUB	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
COMITE DE JUMELAGES D ANSE	2 500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
COMITE CANTONAL D'ANSE DU SOUVENIR	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
2CEA CENTRE CULTUREL D'EXPRESSION	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026

2CEA CENTRE CULTUREL D'EXPRESSION	300,00	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2026
AGIVR ASSOCIATION	400,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
ATTLA ASSOC TENNIS TABLE ANSE	400,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
STE DE CHASSE DE ANSE	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
DE JOLIES CHAUSSURES	400,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
APEL SAINT FRANCOIS ANSE	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
LE FIL DE PENELOPE	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
AMICALE LAIQUE D ANSE ESCALADE	15 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026
DDEN VILLEFRANCHE SUR SAONE	250,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026



LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1°) à l'unanimité des votants (28), moins Marlène CHAUTAIN qui se déporte, **APPROUVE** le montant de la subvention accordée au Cercle Haltérophile Ansois
- 2°) à l'unanimité des votants (28), moins Max DURMARQUE qui se déporte, **APPROUVE** le montant de la subvention accordée à De Jolies Chaussures
- 3°) à l'unanimité des votants (28), moins Virginie ETOURNEAU qui se déporte, **APPROUVE** le montant de la subvention accordée à ACP
- 4°) à l'unanimité des votants (28) moins Agata FIORENZA qui se déporte, **APPROUVE** le montant de la subvention accordée à Le Fil de Pénélope
- 5°) à l'unanimité des votants (28) moins Carine RANSEAU qui se déporte, **APPROUVE** le montant de la subvention accordée au Comité de Jumelages
- 6°) à l'unanimité des votants (28) moins Elodie TEILLERE qui se déporte, **APPROUVE** le montant de la subvention accordée à Cap Anse,
- 7°) à l'unanimité des votants (29) **APPROUVE** le montant des subventions accordées aux autres associations pour l'année 2026
- 8°) **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2026 de la commune de Anse
- 9°) **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND